



# MES LOISIRS TOUTE L'ANNÉE !

## PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI) - ACCUEILS DE LOISIRS - PÉRIODE ET VACANCES SCOLAIRES

Document à conserver par la famille

Madame, Monsieur,

Votre enfant fréquente un Accueil de Loisirs le mercredi et/ou pendant les vacances scolaires et un Projet d'Accueil Individualisé a été établi afin de tenir compte de ses problèmes de santé.

Si vous souhaitez que votre enfant prenne son repas dans le cadre de l'Accueil de Loisirs, la même procédure qui vous a été indiquée par le Service Education pour la rentrée de septembre 2021-2022 est appliquée.

Nous vous remercions de nous transmettre les éléments suivants avant le début de l'accueil si celui-ci n'a pas été fourni.

- Le PAI actualisé (document de demande de reconstruction de PAI transmis pour l'école de votre enfant),
- Le document intitulé «Engagement Parents» signé par vos soins, indiquant votre choix entre 1 repas santé ou la fourniture d'un panier repas (dans ce cas la journée ou demi-journée seront facturées en ½ journée ou journée sans repas),
- L'ordonnance ainsi que le traitement, datant de moins d'1 an,
- Trousse d'urgence au nom de l'enfant dans un contenant fermé (si besoin).

En l'absence de ces documents, si vous souhaitez que votre enfant déjeune sur l'Accueil de Loisirs, vous devrez lui fournir un repas.

**Pour tous les enfants allergiques, et pour éviter tout incident, nous vous demandons de fournir un goûter.**

Nous restons à votre écoute.

Recevez Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Ludovic BOISHARDY  
Président de l'Association